

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PIÉMONT OLORONNAIS

REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

SÉANCE DU 09 AVRIL 2015

Présents : MM. BERNOS, MORA, LEES, CASAUX-BIC, CASABONNE, BARRERE-MAZOUAT, Mme ARTIGAU, Mme SAGE, TEULADE, Mme VOELTZEL, IDOPE, LABORDE, LAPRUN, KELLER, SOUMET, AURISSET, Mme HIRSCHINGER, Mme BESSONNEAU, OXIBAR, Mme MENE-SAFFRANE, LACRAMPE, Mme DEL PIANTA, ROSENTHAL, Mme MICHAUT, ADAM, Mme BONNET, DALL'ACQUA, Mme POTIN, LABARTHE, UTHURRY, Mme GASTON, Mme GIRAUDON, BAREILLE, Mme MIQUEU, GUERY

<u>Pouvoirs :</u>	Madeleine COIG	à	Joseph LEES
	France JAUBERT-BATAILLE	à	Aimé SOUMET
	Marianne PAPAREMBORDE	à	Laurent KELLER
	Hervé LUCBEREILH	à	Daniel LACRAMPE
	Dominique FOIX	à	Henriette BONNET
	Pierre SERENA	à	Jean-Jacques DALL'ACQUA
	Didier CASTERES	à	Maïté POTIN
	Valérie SARTOLOU	à	Michel ADAM
	Jean-Etienne GAILLAT	à	Marylise GASTON
	Martine MIRANDE	à	André BERNOS

REÇU
le 21 AVR. 2015
SOUS-PRÉFECTURE
OLORON STE MARIE

Excusés : Gérard LEPRETRE, Rosine CARDON, Aracéli ETCHENIQUE, Jean-Pierre TERUEL

N° 150409-01-FIN-

AFFECTATION DES RESULTATS DE LA SECTION FONCTIONNEMENT DU COMPTE ADMINISTRATIF 2014 DU BUDGET GENERAL - MODIFICATION

Monsieur LACRAMPE expose que depuis le dernier conseil communautaire, deux éléments ont été récemment communiqués qui nous amènent à proposer une modification de la délibération du 19 mars.

Si l'excédent de clôture de la section fonctionnement est bien confirmé à 1 803 530.08 €, il nous faut en effet :

- provisionner une somme relative à un contentieux d'une part,
- permettre le versement du budget général vers le budget annexe Lanneretonne pour les travaux relatifs à l'avenue Charles Peyrou d'autre part.

De la sorte, l'affectation de l'excédent de fonctionnement du compte administratif 2014 pourrait in fine s'opérer comme suit :

- Section Investissement : 800 000.00 €
- Section de fonctionnement : 1 003 530.08 €

Le présent rapport annule et remplace le rapport n°151903-04 du 19 mars 2015.

Où cet exposé,

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité,

- **ADOPTE** le présent rapport

Ainsi délibéré à OLORON STE MARIE, le dit jour 09 avril 2015

Suivent les signatures

REÇU

le 21 AVR. 2015

**SOUS-PRÉFECTURE
OLORON STE MARIE**



Le Président

Daniel LACRAMPE

Affiché le 23/04/2015

